

Fonction publique de l'Etat

LES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLENT LE GOUVERNEMENT À MENER LA NÉGOCIATION « PRÉVOYANCE » À SON TERME

Communiqué de l'intersyndicale Fonction publique

« Un an et demi après la signature de l'accord relatif à la protection sociale complémentaire en santé¹, la négociation pour un accord sur la prévoyance piétine. Il y a urgence, notamment pour que les accords sur la complémentaire santé en cours de négociation dans les ministères puissent intégrer des dispositions pour la couverture en prévoyance.

L'accord santé signé unanimement en janvier 2022 comprenait un engagement du gouvernement à l'ouverture de négociations en prévoyance.

Pour l'heure, le gouvernement ne respecte pas son engagement.

Cette situation est inadmissible et pourrait avoir des conséquences graves pour tous les agents.

Les organisations FO, FSU, UNSA, CFTD, CGT, CGC et Solidaires, représentatives de la Fonction publique de l'Etat exigent l'ouverture - enfin ! - d'une véritable négociation, dans les plus brefs délais ».



NB : lors du CSA ministériel, le ministre s'est déclaré favorable à un couplage santé /prévoyance et s'est dit prêt à soutenir cette position au niveau interministériel, d'où le report de la négociation à la rentrée.

LES RISQUES INVISIBLES QUI PÈSENT POURTANT LOURDEMENT SUR LES FEMMES

Le manque de prise en considération par les pouvoirs publics des problématiques auxquelles sont exposées les femmes dans leur activité professionnelle, a été pointé dans un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat, après une enquête de six mois sur les liens entre travail et santé des femmes.

Alors que le nombre d'accidents du travail des femmes explose depuis vingt ans, ces liens demeurent encore «impensés » selon ce rapport : elles sont «davantage exposées à des risques invisibles et silencieux», les statistiques genrées sont, elles, «insuffisamment exploitées», et les



1 = mutuelle obligatoire

politiques de prévention sont «focalisées sur l'homme moyen», afin de ne pas faire de discriminations entre les salariés... Elles sont aussi les premières victimes de TMS (troubles musculo-squelettiques) et trois fois plus nombreuses que les hommes, à faire état de troubles psychiques liés au travail.

Statistiques genrées « très peu exploitées »

Quand elles existent, ces statistiques sont très peu exploitées. Pourquoi pas ailleurs, l'Assurance-maladie ne s'empare-t-elle pas des statistiques sexuées relatives aux accidents du travail qu'elle détient ?

Le secteur du nettoyage est un exemple dont les pouvoirs publics devraient s'emparer : y travaillent en majorité des femmes en précarité, âgées de +50 ans, qui en plus de la pénibilité sont exposées en moyenne à 7 produits cancérigènes.

Équipements pensés pour « l'homme moyen »

Restons dans le domaine du nettoyage : les gants de protection utilisés par les soignantes et les femmes de ménage sont trop grands et laissent passer les produits.

Focaliser sur l'homme moyen, c'est penser pour son gabarit et cela a des conséquences sur les équipements de prévention, sur le matériel et les postes de travail.

Du coup, les femmes sont exposées à des risques encore mal mesurés, soumises à des carrières moins linéaires que les hommes. Et elles ne sont que 23 % à bénéficier du compte personnel de prévention.

Aller vers plus d'équité

Par ailleurs, le rapport pointe la nécessité d'ajouter l'endométriose - enjeu de santé publique mais aussi «d'égalité professionnelle » - à la liste des affections de longue durée. Il plaide aussi pour l'adaptation des conditions de travail, ainsi que pour la sensibilisation des employeurs et des médecins du travail aux pathologies liées à la variation des cycles hormonaux, notamment lors de la ménopause.

« Adopter une approche genrée »

Ce rapport défend la nécessité d'adopter une «approche genrée de la santé des femmes au travail » et de créer une «prise de conscience au niveau de la société, des employeurs et au niveau syndical» et a émis des pistes :

- adapter les mesures de prévention, notamment dans les secteurs féminisés,
- réviser les critères de pénibilité pour améliorer la reconnaissance des maladies professionnelles chez les femmes.